

DÉLIBÉRATION N° 23/25

Séance du 28 novembre 2023

Cadre tarifaire des activités locatives du Palais de la découverte

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu la délibération 23/7 du 14 mars 2023 relative à l'actualisation du cadre tarifaire applicable aux activités locatives,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les principes de fonctionnement des activités du Palais de la découverte présentés au rapport de présentation annexé, en ce compris l'extension du dispositif de remises mis en place pour les espaces locatifs de la Cité des sciences et de l'industrie conformément à la délibération 23/7 du 14 mars 2023.

Fait à Paris,
Le 28 novembre 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart